

PV de la réunion du conseil municipal
du 3 octobre 2024 à 19h

L'an deux-mille-vingt-quatre le trois octobre à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vendredi 27 septembre 2024, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Annabelle Auclerc (arrivée 19h45), René Auclerc, Fabien Barillé, Franck Bouchacourt, Ghislain Butin, Nicolas Crasnier, Rémy Fructus, Jonathan Gardet,, Martial Labrosse, Floriane Larue, Jean-Marc Nicolas et Elisabeth Perronnet.

Absents excusés : Noël Mercier, Marie-Isabelle Diaz

Secrétaire de séance : Jean-Marc Nicolas

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 septembre 2024 :

Le compte rendu du conseil municipal du 5 septembre 2024 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du jour :

- Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne ;
- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
- SYDESL : Projet de remplacement des luminaires Sodium vétustes ;
- Validation devis pour mission de commissionnement selon le référentiel technique EFFILOGIS 2023 ;
- Validation devis pour brise-soleil fixes au commerce ;
- Ligne de trésorerie/prêt relais pour le financement des travaux du commerce ;
- Point sur la gérance du commerce ;
- Repas de l'amitié : prix du repas ;
- Chèques cadeaux des agents ;
- Point sur les décorations de Noël ;
- Vente matériel de cuisine du Café de la Poste ;
- Tarifs communaux 2025 ;
- Projets budget 2025 ;
- Bulletin municipal 2025 ;
- Recrutement d'agents communaux;
- Révision du régime indemnitaire ;
- Validation devis divers ;
- Comptes rendus divers ;
- Questions diverses.

1. Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne

Le maire informe le conseil qu'une délibération doit être prise pour rendre un avis sur le projet du PLUi de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne arrêté par délibération du conseil communautaire le 23 juillet 2024.

Cet avis sera joint au dossier PLUi arrêté tel qu'il a été transmis, en vue de l'enquête publique portant sur ce projet avec l'ensemble des avis recueillis au titre des consultations prévues en application des articles L153-16 et L,153-17 du code de l'urbanisme, ainsi que le bilan de concertation arrêté lors du conseil communautaire du 23 juillet 2024. Une fois que tous les avis auront été recueillis par les communes, la présidente de la communauté de communes soumettra le PLUi à enquête publique.

Il est donc proposé au conseil de donner son avis.

Observations : Néant

Le conseil municipal, après discussions :

- **ÉMET** un avis FAVORABLE au projet de PLUi ;
- **AUTORISE** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

2. Approbation du rapport de la Commission Locale des Charges transférées (CLECT)

Le maire informe le conseil que la CLECT s'est réunie plusieurs fois en 2024 afin d'évaluer les transferts de charges liés à :

- La révision des allocations compensatrices (AC) de Chauffailles suite au transfert de charges liées au PIMMS depuis 2020 ;
 - les restitutions des compétences au 1^{er} janvier 2025 de l'aménagement et gestion des aires de campings-cars de Chauffailles et Chateauneuf, l'aménagement et gestion de l'aire de jeux de St Maurice-les-Chateauneuf, l'aménagement et la gestion de l'aire de loisirs de Mussy-sous-Dun ;
- Le transport des élèves des écoles publiques et privées des classes primaires et maternelles du territoire BSB pour assister à une manifestation à caractère culturel.

Il est demandé à chaque conseil de délibérer sur l'abrogation du rapport de la CLECT.

Le conseil municipal, après discussions :

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 3 septembre 2024.

3. SYDESL : Projet de remplacement des luminaires sodium vétustes

Le Sydesl nous a transmis le chiffrage estimatif de notre participation communale pour le renouvellement des luminaires vétustes avec l'aide du fonds vert.

- 1^{ère} variante : Total des travaux 31 817,25 € HT, reste à charge pour la commune 11 136,04 € ;
- 2^{ème} variante : Total des travaux 32 090,85 € HT, reste à charge pour la commune 11 231,80 €.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de valider le projet pour le renouvellement des luminaires vétustes pour un montant des travaux estimé à 32 090,85 € HT avec un restant à la charge pour la commune de 11 231,80 € ;
- **AUTORISE** le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- **DIT** que cette dépense sera prévue au budget 2025.

4. Validation devis pour mission de commissionnement selon le référentiel technique EFFILOGIS 2023

Le maire informe le conseil que nous avons reçu le devis de Hélair Ingénierie pour la mission de commissionnement demandée pour la subvention EFFILOGIS concernant l'aménagement du Café de la Poste.

Montant forfaitaire des honoraires : 1 500 € HT

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de valider ce devis de Hélair Ingénierie d'Amplepuis à 1 500 € HT.

5. Validation devis pour brise-soleil fixes au commerce

Le maire présente le devis de Sarl M2B pour la fabrication et la pose de brise-soleil fixes pour l'aménagement du Café de la Poste, ces éléments étant recommandés pour obtenir la subvention Effilogis 2023.

Montant : 5 245 € HT soit 6 294 € TTC

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de valider le devis de la sarl M2B du Coteau pour un montant de 5 245 € HT soit 6 294 € TTC.

6. Ligne de trésorerie/prêt relais pour le financement des travaux du commerce

Franck Bouchacourt informe le conseil qu'il a sollicité des banques pour le financement des travaux du Café de la Poste en attendant le versement des subventions. Il rappelle qu'un premier emprunt de 250 000 € a été fait auprès de la banque postale.

Il est décidé d'attendre la notification des subventions en attente (Effilogis et Fonds vert) avant de signer la ligne de trésorerie ou le prêt relais afin d'avoir un montant plus précis.

7. Point sur la gérance du commerce

Le maire fait un point sur les travaux et sur la gérance du commerce.

Une rencontre avec un candidat est prévue le samedi 12 octobre.

8. Repas de l'amitié : Prix du repas

Le maire rappelle au conseil municipal la date du prochain « Repas de l'Amitié » pour les personnes âgées de plus de 60 ans ; elle est fixée au samedi 23 novembre 2024.

Il y a lieu de fixer le prix du repas qui sera demandé à chaque participant.

Elisabeth Perronnet présente les devis des traiteurs consultés

Le conseil municipal, après discussion :

- **DÉCIDE** de fixer le montant du Repas de l'Amitié à 25 €/personne.

Une réflexion est en cours pour changer la date de cette manifestation en 2025.

9. Chèques cadeaux des agents

Chaque fin d'année, un cadeau est offert à chacun des agents communaux pour les fêtes de Noël

Le conseil municipal, après discussion :

- **DÉCIDE** d'attribuer des chèques cadeaux « Les Vitrites du Sud Brionnais » à l'ensemble du personnel communal ;
- **DÉCIDE** de fixer le montant à 100 € par agent titulaire.

10. Point sur les décorations de Noël

Après discussion sur le travail engendré par l'installation des décorations et la prise en compte des normes de sécurité , le conseil décide de :

- Faire chiffrer par un prestataire l'installation des guirlandes de Noël ;
- Réfléchir à la nécessité de l'installation d'un sapin aussi grand sur la place de l'église ;
- Se renseigner pour l'achat de sapins pour les quartiers.

11. Vente matériel de cuisine du Café de la Poste

Le conseil municipal, après discussion :

- **DÉCIDE** de fixer le montant de la vente du lave-vaisselle à 600 € HT soit 720 € TTC.

12. Tarifs communaux 2025

Comme chaque fin d'année, il y a lieu de fixer les tarifs communaux pour l'année suivante

Le conseil municipal, après discussion :

- **DÉCIDE** de ne pas modifier les montants pour l'année 2025 (Tableaux en annexe).

13. Projets Budget 2025

Le conseil doit prévoir les éventuels investissements et projets pour 2025 pouvant être subventionnés par le conseil départemental (Appel à projet, Amendes de polices) ou par l'État (DETR, DSIL....) et faire des demandes de devis pour être prêt pour les dépôts de dossier qui doivent être déposés avant la fin de l'année pour certains et avant février pour d'autres.

14. Bulletin municipal 2025

Elisabeth Perronnet fait un point sur l'élaboration du bulletin 2025.

La limitation de consommation de papier reste d'actualité. Le nombre de pages du bulletin a déjà été réduit en 2024 puisque les articles des « Acteurs locaux » (ADMR, SPANC) ont été en grande partie mis en annexe sur le site internet de la commune. Pour poursuivre dans cette démarche, il est vivement conseillé à tous ceux qui élaborent des articles pour le bulletin d'être concis et, dans la mesure du possible, de ne pas abuser du nombre de pages. Comme pour 2024, une version numérique du bulletin 2025 sera consultable sur le site internet de la commune. La version papier sera imprimée en 200 exemplaires qui seront disponibles en mairie.

Il est demandé que les articles soient transmis avant fin novembre.

15. Recrutement d'agents communaux

- Remplacement de Xavier Boucaud : CDD de 18h/semaine pour 6 mois renouvelable.

Un devis a été demandé pour faire faire le broyage par un prestataire. Pour le déneigement, le conseil municipal envisage de solliciter un agriculteur.

Pour l'instant nous n'avons qu'une candidature.

- Remplacement de Sandrine Corgé : CDD à partir du 1^{er} décembre 2024 pour le ménage de l'école du bas, bibliothèque, WC publics et vestiaires-douches-sanitaires du gymnase pour 6-8h/semaine ;

Une réflexion est en cours pour regrouper ces deux postes en un seul contrat.

16. Révision du régime indemnitaire

La dernière révision du montant attribué à chaque agent date de janvier 2021. Une révision est prévue tous les 4 ans. Une proposition de révision du régime indemnitaire des agents sera réfléchi pour le prochain conseil.

17. Validation devis divers

- Présentation du devis de MDA pour le remplacement du frigo à l'école du bas, 149,99 € TTC

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de retenir ce devis.

- Présentation des devis de Veolia pour la modification du branchement en eau potable au Café de la Poste

3 725.47 € HT soit 4 098.02 € TTC sans le terrassement

5 435.19 € HT soit 5 978.71 € TTC avec le terrassement

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de retenir le devis de Veolia à 3 725.47 € HT soit 4 098.02 € TTC sans le terrassement.

- Une commande de 3 cendriers extérieurs est prévue.

18. Comptes rendus divers

- Compte rendu de la commission « Mobilité »

19. Questions diverses

- Organisation de la réunion publique du 19 octobre

- **Point assurance** : Groupama est dans l'obligation de mettre en place des mesures correctives supplémentaires et nous propose, soit d'appliquer au contrat VILLASSUR une franchise de 1000 € sur tous les sinistres à venir en responsabilité civile et dommages aux bâtiments sans majoration de la prime actuelle, soit de maintenir les franchises actuelles moyennant une surprime de 30% appliquée sur la cotisation totale du contrat VILLASSUR.

Une consultation a été faite auprès de la SMACL qui nous propose des tarifs beaucoup plus élevés. Franck Bouchacourt va contacter l'assureur Groupama.

- Dates :

- Prochains conseils : jeudi 7 novembre 19h et jeudi 19 décembre à 19h
- Réunion publique et présentation des composteurs le 19 octobre
- Cérémonie du 11 novembre
- Repas de l'amitié : samedi 23 novembre
- Apéritif offert aux agents : vendredi 29 novembre

Séance levée à 22h22